



MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Le règlement suivant a été adopté lors de la session ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 avril 2016, savoir :

Règlement 2016-007 : Concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux .

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités le 31 octobre 2016.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 2 juin 2016

Alain Descarreaux
Directeur général et secrétaire trésorier

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain Descarreaux, directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie aux cinq endroits désignés de la Municipalité, le 2 juin 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2 juin 2016.

Alain Descarreaux
Directeur général